

*Les notes de service rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. A l'instar des notes de service permanentes, elles doivent être communiquées à l'ensemble des personnels de l'école ; les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service.
Je remercie les directrices et directeur d'y veiller.*

« Parce que le harcèlement est un fléau qui frappe des centaines de milliers d'élèves chaque année, parce que le harcèlement est une violence, parce qu'il est le refus de la différence de l'autre, parce qu'il fait de l'école un enfer pour beaucoup trop d'élèves dans notre pays, le harcèlement doit cesser. Il faut en finir avec la souffrance à l'école. (...) Le harcèlement doit être combattu avec un objectif clair à tous les niveaux de l'institution: 100% prévention, 100% détection, 100% solutions ».

Gabriel Attal, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse-Septembre 2023.

Parler et écouter doivent être au cœur de cette stratégie ; car « Parler et écouter, c'est déjà résister ».

***A partir de la journée du harcèlement du 9 novembre**, deux heures seront banalisées pour que chaque écolier, dès le CE2, puisse répondre de manière anonyme à un questionnaire d'auto-positionnement afin de faciliter la détection des situations de harcèlement.*

Cette note de service, dans sa deuxième partie et ses annexes, vous proposera un certain nombre de ressources et conseils pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche.

Parce que la prévention commence dès les petites classes, une ressource à destination des élèves de cycle 2 peut tout à fait être présentée aux élèves de grande section de maternelle.

Enfin, parce la formation continue et le développement professionnel de chacun demeure un point d'attention, vous trouverez en première partie de cette note de service, les dates du plan de formation pour l'ensemble des enseignants de la circonscription. Dans le cadre du projet de circonscription « Du bien-être au bien apprendre », deux temps forts sont à noter : la participation à la conférence jumelle du CNEC sur le bien-être, ainsi que la mobilisation de deux maîtres de conférences Séverine Millotte et Erika Godde de l'INSPE Dijon – LEAD sur des questions pédagogiques et didactiques. Je tiens vivement à les remercier pour leur accompagnement au sein des équipes.

Je vous souhaite une excellente période, l'équipe de circonscription reste mobilisée à vos côtés pour vous accompagner dans toutes les situations et mises en œuvre.

Catherine Pascual,

IEN circonscription des écoles d'application et chargée de la mission maternelle 21

« Ils peuvent oublier ce que vous avez dit, mais ils n'oublieront pas ce que vous leur avez fait ressentir. »

Carl W_B

« Un enfant, un enseignant, un livre et un stylo peuvent changer le monde. »

Malala Yousafzai

	30h00 constellation Plan maths ou Plan français Coordination : Geoffrey Fournier, CPC EA
Pour les néo enseignants <i>(FS, T1, T2, T3 etc.)</i>	30h00 constellation Plan maths ou Plan français Coordination : Geoffrey Fournier, CPC EA

PLAN INTERMINISTÉRIEL _ NOVEMBRE 2023 _ Lutte contre le harcèlement entre élèves

- Dans la continuité de la précédente **Note de Service n° 3 (2022/2023)**

Rappel :

<https://ien21-ea.cir.ac-dijon.fr/category/notes-de-service/>



- Dans le cadre du plan interministériel sur la prévention et la lutte harcèlement scolaire de septembre 2023 :

Le ministère chargé de l'éducation nationale a arrêté un certain nombre de mesure qui se décline sur l'ensemble du territoire afin de combattre toutes les formes de harcèlement entre élèves.



<https://www.education.gouv.fr/plan-interministeriel-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-379551>

- **Programme PHARe déployé dans toutes les écoles, tous les collèges et les lycées**
 - ✓ Systématisation de la communication du **numéro unique : 3018**
 - ✓ Former tous les personnels
 - ✓ Constituer une équipe ressource (cf note service) au sein de chaque circonscription et un coordonnateur (personne ressource) dans chaque école **pour assurer le suivi personnalisé en temps réel des situations et accompagner la mise en œuvre du plan de prévention**
 - ✓ **Signaler tout fait de harcèlement au Procureur de la République** (article 40 Code procédure pénale)
 - ✓ **Le décret du 16 août 2023** donne les moyens au directeur d'école d'apporter une réponse appropriée à certains comportements de la part des élèves.
→ *Rappel : l'équipe de circonscription et l'équipe ressource se tiennent à votre disposition pour échanger sur le sujet et accompagner chaque directeur en cas de besoin.*

✓ **Une enquête auprès des élèves sur le harcèlement :**

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, à partir **du 9 novembre 2023 et jusqu'au 16 novembre**, tous les élèves à compter du CE2 (+collèges, lycées) **répondront anonymement à une grille d'auto-positionnement** élaborée par niveau (école, collège, lycée) avec le concours des scientifiques tels que Marcel Rufo, Eric Debarbieux et Catheline Nicole.

➤ **Les instructions de mise en oeuvre de cette action :**

- **Du 9 novembre au 16 novembre 2023 : A partir du CE2**, questionnaire anonyme à remplir. **Deux heures sur le temps scolaire** seront banalisées à cette fin. **L'objectif de ce questionnaire vise à évaluer si les élèves sont susceptibles d'être victimes de harcèlement.**
- Ce temps banalisé, dont l'organisation pratique est **à l'initiative de chaque école**, collège et lycée, sera l'occasion de mettre l'accent **sur la prévention et la détection** des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes.
→ En complément de *l'annexe 2* (des conseils pour créer les conditions de la passation et libérer la parole *annexe 5*)
- Cette enquête permettra d'engager **une mobilisation collective de la communauté éducative** dans la lutte contre le harcèlement. Elle permettra aussi **d'évaluer l'ampleur du harcèlement dans chaque école**, dans chaque collège, dans chaque lycée.
- **Une restitution anonyme aux élèves et aux familles** sera organisée selon les modalités définies par le directeur d'école.

« A travers **une restitution anonyme aux familles**, selon des modalités définies par le directeur d'école, sera réaffirmée la volonté de protéger leurs enfants, tout en appelant chacun à prendre une part active à cette protection.

Il ne s'agit pas de donner le détail des réponses obtenues, mais de faire apparaître des grandes tendances révélées par ces questionnaires, et les principaux comportements que certains élèves peuvent subir, dont ils peuvent être témoins ou dont ils peuvent se rendre coupables. Ce temps d'échange vise à faire comprendre aux parents qu'il est important qu'ils évoquent le harcèlement avec leur enfant, que celui-ci soit susceptible d'en être victime, témoin ou auteur. Il permet également de les informer de la politique de lutte contre le harcèlement développée au sein de l'école »

- Les documents (en PJ) inhérents à cette action sont également disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/974/la-lutte-contre-le-harcelement-entre-eleves>

- La **grille d'auto-évaluation** : *annexe 1*
- Les **modalités de passation** des questionnaires sont présentées dans le guide de passation : *annexe 2*
- Une **infographie explicative** à destination des élèves précise les objectifs des questionnaires, comment les élèves pourront y répondre et l'utilisation qui en sera faite : *annexe 3*
- Une **infographie plan interministériel** : *annexe 4*

- **Pour vous accompagner dans cette démarche :**
Possibilité de s'appuyer :

- pour les élèves de cycle 3 sur le Clip pédagogique, film de sensibilisation « ***Si le jeu blesse, il faut que cela cesse*** », **lauréat du prix Non au Harcèlement 2023**
- pour les élèves de cycle 2 sur le Clip « ***Colère, tristesse et solitude*** » réalisé par les élèves de CE1 de l'école Massilargues d'Avignon.
- La circonscription dispose aussi de la Vidéo Citoyenne réalisée par les élèves de la classe de Mélanie Pellenard (Ecole primaire d'application Chevreul) : ***en faire la demande à la circonscription***

- **Clip « Si le jeu blesse, il faut que cela cesse »**



<https://youtu.be/jb32LNQ9eBo?t=11>

→ Livret pédagogique en PJ : *annexe 6*

- **Clip « Colère, tristesse et solitude »** : pour les élèves de cycle 2



<https://www.youtube.com/watch?v=NjC6y3z9D0A>

- **Le prix Non au harcèlement 2024:**

<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcèlement>

Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire, **à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo** ; celle-ci servant de support de prévention pérenne dans leur établissement.

Calendrier :

- **26 janvier 2024** : date limite d'envoi des créations dans les académies.
- **du 29 janvier au 8 mars 2024** : sélection par les jurys académiques, envoi des procès-verbaux et des productions lauréates au ministère, début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2024.
- **8 mars 2024** : date limite des remontées des lauréats académiques au national.
- **du 11 mars au 5 avril 2024** : sélection par le jury national.
- **entre le 13 et le 30 mai 2024** : cérémonie de remise nationale des prix.

Site : Non au harcèlement

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>

- **Autres ressources :**

Clip chanson :

<https://tube-numerique-educatif.apps.education.fr/w/0d85b0a8-c5b3-476c-b652-c5908aa439db>